



Le Collectif Culture & Citoyenneté :

Ce Collectif est un mouvement citoyen indépendant pour la promotion des Droits culturels. Une plateforme contributive de réflexion, d'échanges, de ressource et d'expérimentation à l'échelle de la Normandie.

Ses membres venant toutes et tous d'horizons différents désirent mener, dans une dynamique résolument positive, une réflexion sur les politiques culturelles globales de notre territoire de vie en étroite collaboration avec les habitant.e.s., les partenaires institutionnels, les acteurs économiques, les élu.e.s, les établissements culturels, les acteurs/trices culturel.les, les travailleurs et travailleuses des champs social et éducatif ainsi que les artistes. Il n'est lié à aucun syndicat ni aucun parti politique.

Programme:

19H : Conférence d'introduction aux droits culturels par Patrice Meyer-Bisch

20H30 : Échange avec la salle

21H15 : Petite présentation de la démarche Paideia sur l'observation et l'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels portée par le Réseau Culture 21 et l'observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg.

21H30 : Temps de convivialité

Nos Droits Culturels ? Des Droits au cœur des Droits Humains

Conférence de Patrice Meyer-Bisch

Lundi 12 juin 2017 à 19H
au 106 (Quai Jean de Béthencourt- 76100 Rouen)

Organisée par Le Collectif Culture & Citoyenneté
en collaboration avec le Réseau Culture 21.

Avec les soutiens de la Ville de Rouen,
de la Métropole Rouen-Normandie
et du 106 (Scène de Musique Actuelle de la Métropole
Rouen-Normandie)



réseau culture21

Entrée libre

Merci de confirmer votre présence à
collectifcultureetcitoyennete@gmail.com

Les Droits Culturels qu'est-ce que c'est ?

Les droits culturels sont des droits fondamentaux au même titre que les autres droits Humains. Ils permettent à chacun d'accéder, de participer et de contribuer à des références culturelles de façon libre et consciente. La reconnaissance de ces droits, ainsi que des libertés et des responsabilités qui leur correspondent favorise une plus forte inclusion citoyenne des personnes et leur donnent la possibilité de participer plus intensément à la vie civile dans toute son ampleur et notamment aux choix publics.

Les droits culturels invitent à considérer les problématiques posées à la société non plus en termes de besoins à satisfaire, mais de capacités, d'échanges de savoirs, de liens internes et externes à développer et à tisser. Ils impliquent une mise en dialogue qui reconnaît les valeurs de l'un et de l'autre, chacun étant pris en compte dans sa singularité et dans son environnement de vie.

La Déclaration de Fribourg de 2007 sur les droits culturels reprend les instruments de droit international et promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits Humains.

Elle est le fruit d'un travail de 25 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de « Groupe de Fribourg » coordonné par **Patrice Meyer-Bisch**.

En France, le respect des droits culturels est désormais reconnu comme le cadre de référence de la compétence culturelle pour les collectivités territoriales et l'État par l'article 103 de la loi NOTRe votée en 2015.

Patrice Meyer-Bisch :

Ce philosophe a été le coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) et de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de Fribourg ; il est actuellement président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels. Il mène des recherches d'observation/action dans plusieurs pays en Europe, en Afrique de l'Ouest et au Maghreb. Son enseignement porte sur l'ensemble des droits de l'homme dans leurs rapports au politique et à l'économie, en particulier les droits culturels et les droits économiques.

réseau **culture21**

Le Réseau Culture 21 :

Association indépendante créée en 2009, Réseau culture 21 inscrit ses travaux dans la promotion de la diversité et des droits culturels dans l'ensemble des politiques publiques en s'appuyant sur l'Agenda 21 de la culture et la Déclaration de Fribourg. Il accompagne les collectivités dans un travail d'ouverture de la notion de culture dans son acception la plus large, de son appropriation par les acteurs de tous champs sectoriels et de sa traduction dans les actions et les dispositifs de politiques publiques culturelles, sociales, éducatives ou d'autres domaines.